

RÉSUMÉ : Les difficultés que doivent surmonter les interprètes lors des réunions et des audiences parlementaires virtuelles/COVID-19

Présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes (LANG) à l'occasion de l'étude des enjeux des services d'interprétation parlementaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19 | **Mardi 16 février 2021**

Contexte

Au cours de la session parlementaire précédente, les membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes (PROC) ont tenu une étude sur les fonctions parlementaires et la pandémie de COVID-19. Dans le cadre de cette étude, le lundi 4 mai 2020, Greg Phillips, président national de l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP), a témoigné devant le Comité. Au nom des interprètes fédéraux représentés par l'ACEP, M. Phillips a tiré la sonnette d'alarme au sujet de la fatigue et des blessures de plus en plus nombreuses que subissent les interprètes du gouvernement lors des réunions parlementaires virtuelles depuis que la Chambre a modifié la formule des séances.

Dans ses remarques, M. Phillips a fait ressortir plusieurs sujets de préoccupation qui ont été portés à l'attention de l'ACEP, entre autres « des problèmes techniques ou le fait que les normes et les conditions d'interprétation ne sont pas suffisamment respectées ». Parmi les troubles signalés par les interprètes, citons des chocs acoustiques, des maux de tête, des nausées et des acouphènes. Au fil du temps, ces troubles peuvent nuire à l'audition et à la concentration, qui sont essentielles pour leur permettre d'effectuer leur travail.

Non seulement la santé des interprètes est préoccupante, mais leur situation réduit également leur capacité de défendre efficacement la dualité linguistique du Canada, étant donné qu'ils jouent un rôle important dans cette défense. En cas de problème technique, ou lorsqu'ils ont de la difficulté à suivre un orateur à cause de la piètre qualité sonore, les interprètes ne sont pas capables de fournir la qualité d'interprétation dans les deux langues officielles qui est à la fois essentielle et souhaitée.

Mises à jour

Nous avons été heureux de constater que certains progrès ont été accomplis à la suite de nos recommandations et de la présentation du [rapport](#) du PROC au Parlement. Par exemple, l'utilisation d'un casque avec micro à perche est maintenant obligatoire pour tous les participants à distance, et les présidents le rappellent à leurs membres, comme l'a fait le président du Comité au début de sa 14^e réunion, le mardi 2 février.

Par contre, depuis notre comparution en mai, nous avons été mis au courant d'autres risques en matière de santé et de sécurité auxquels nos membres qui sont des interprètes fédéraux sont régulièrement exposés. Il faut de toute urgence régler le problème, car leurs blessures sont graves et répétées. Nos membres sont blessés parce qu'ils sont exposés à des risques qui n'ont pas été éliminés ou atténués. Leurs problèmes de travail actuels touchent leur santé et leur sécurité. Nous vous demandons donc instamment d'agir immédiatement.

En fait, les interprètes signalent que beaucoup de témoins n'ont pas recours aux casques d'écoute et aux microphones approuvés qui leur sont fournis. Parmi ceux qui le font, certains ne les utilisent pas de façon adéquate et ne respectent donc pas les directives en matière de sécurité convenues pour les réunions virtuelles. La piètre qualité sonore continue donc d'être problématique pour nos membres, et peut leur

causer de la fatigue, un épuisement cognitif, des migraines et des chocs acoustiques. Les effets de ces chocs peuvent être de courte ou de longue durée, et causer des blessures, y compris une perte auditive. Depuis le début de la pandémie, on assiste à une détérioration marquée des conditions de travail des interprètes, et à une augmentation du nombre d'incidents au travail signalés par eux.

L'information parvient au Bureau de la traduction par l'intermédiaire de son comité interne de la santé et de la sécurité au travail, et celui-ci est donc parfaitement bien placé pour fournir des chiffres au LANG. Non seulement cela nuit à la capacité des interprètes de fournir leurs services et de garantir le transfert de l'information dans les deux langues officielles, mais cela pourrait causer une invalidité permanente.

Cette question étant vitale pour la santé et la sécurité de nos membres, nous ferons également parvenir une lettre aux membres du PROC afin d'exprimer nos préoccupations à l'égard des témoins qui ne respectent pas les directives en matière de sécurité des réunions virtuelles. Dans cette lettre, nous leur demanderons d'examiner la possibilité d'envoyer un avis, conjointement aux casques d'écoute approuvés, à tous les témoins devant comparaître devant un comité parlementaire. Cet avis aurait pour objectif d'informer les témoins qu'en choisissant tout simplement de ne pas utiliser les casques approuvés ou en ne le faisant pas correctement, ils nuisent à la prestation de l'interprétation et, ce qui est peut-être plus important, ils exposent les interprètes à de graves risques pour leur santé et leur sécurité.

Tout en tenant compte des séances virtuelles en cours et des nombreuses difficultés auxquelles les interprètes demeurent confrontés, nous souhaitons souligner les points suivants, que les membres du Comité pourront examiner.

Recommandations

1. Communiquer clairement aux greffiers les normes et les conditions des services d'interprétation (y compris l'utilisation de casques d'écoute approuvés par la Chambre des communes) et en informer d'avance les témoins afin de s'assurer que toutes les exigences sont satisfaites.
2. Rendre absolument nécessaire l'utilisation de l'équipement approuvé.
3. Vérifier que les présidents de séance connaissent les normes afin de pouvoir demander à tous les participants de les respecter.
4. S'assurer que chaque témoin reçoit des renseignements faisant état de la protection de la santé et de la sécurité liée à l'utilisation appropriée des casques officiellement reconnus avant chaque séance.
5. Informer les témoins que le fait de ne pas respecter les exigences occasionne des risques de santé et de sécurité pour les interprètes.
6. Avant chacune des séances, passer brièvement en revue la liste de contrôle des normes avec les témoins.

À propos de l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP)

L'ACEP arrive au troisième rang en importance des syndicats de la fonction publique fédérale, représente plus de 18 000 économistes, analystes de politiques et chercheurs de la Bibliothèque du Parlement, analystes du Bureau du directeur parlementaire du budget, statisticiens, traducteurs, interprètes et terminologues. Nos membres aident à guider et à éclairer les décisions stratégiques ainsi qu'à protéger et à défendre la dualité linguistique du Canada. www.acep-cape.ca

Personnes-ressources

M. Greg Phillips,
président
gphillips@acep-cape.ca

M. Dina Epale,
conseiller du plaidoyer et des affaires
publiques
depale@acep-cape.ca